cipac

Formation

La lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme

La lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme constitue une obligation légale impérative pour les marchands d'art. Or, les constats récents sont préoccupants : 30 % des galeries n'ont pas formalisé de classification des risques, 48 % ne disposent pas de procédure spécifique en matière de LCB-FT et 49 % n'ont suivi aucune formation spécifique, alors même que la formation constitue une obligation légale. Dans un contexte de renforcement des contrôles, la formation LCB-FT proposée à l'initiative du CPGA répond directement à cette exigence en permettant aux professionnels de se mettre en conformité de manière concrète et opérationnelle.

Bulletin d'inscription
sur www.cipac.net
Renseignements :
formation@cipac.net
01 44 79 10 85

Siret 415 293 208 00054
Organisme de formation
no 11 75 39734 75
Référencé au Datadock
TVA non applicable
en vertu de l'article 261-4°-4°-a
5e alinea du CGI

PUBLICS
Cette formation s'adresse à tous les professionnels de galeries d'art soumis à l'obligation de mettre en place un dispositif de prévention.

DOMAINES DE COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES
→ Direction
→ Administration
→ Juridique

PRÉ-REQUIS
Professionnels de tous niveaux.

FORMACODE® : 45075

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT
→ Transmission de documents pédagogiques.
→ Observation de cas pratiques.
→ Supports vidéo projetés.

ATTESTATION DE FORMATION
Il sera demandé au stagiaire de signer une feuille d'émargement par demi-journée.
Une attestation de formation lui sera remise à l'issue du programme s'il en a suivi l'intégralité avec assiduité.

MÉTHODE D'ÉVALUATION
Afin de déterminer si le stagiaire a acquis les connaissances ou les gestes professionnels précisés par les objectifs de la formation, il complètera une évaluation des acquis de la formation. Un questionnaire de satisfaction lui sera également soumis.

EFFECTIFS FORMÉS
Cette formation est organisée pour un effectif maximal de 15 stagiaires.

CONTENU

1/ Les infractions pénales de blanchiment de capitaux (BC) et de financement du terrorisme (FT)
- Des pratiques ancestrales aux nouveaux comportements délictueux.
- Le dispositif pénal : les infractions de BC et de FT, les sanctions.

2/ Les sources du droit de la lutte contre le BC et le FT
- La portée de la soft law : Groupe d'Action Financière (GAFI).
- Les directives européennes et le paquet européen.
- Le Code monétaire et financier.
- Les sanctions disciplinaires de la Commission nationale des sanctions.

3/ Les obligations légales et réglementaires
- Établir sa cartographie des risques.
- Connaître son client.
- Détecter les situations de risque spécial et savoir réagir.

4/ Déclarer son soupçon
- Les opérations à déclarer.
- Les modalités de déclarations de soupçons.
- Les déclarations de soupçon complémentaires.

5/ Les exigences du dispositif de contrôle interne
- Outils à mettre en place et modalités de leur suivi.
- Dispositif d'alerte à mettre en place et modalités de leur suivi.

6/ Le contrôle et la sanction du dispositif LCB-FT par la Douane
- L'articulation des compétences entre les autorités judiciaires et disciplinaires.
- Le pouvoir de la Douane durant la phase de contrôle.
- Les sanctions encourues : revue des décisions de la CNS.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

À l'issue de cette formation, le stagiaire sera en mesure de :
→ Identifier les notions et les techniques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme
→ Respecter les obligations de vigilance et de contrôle des transactions appliquées au marché des galeries d'art.
→ Effectuer une déclaration de soupçon.
→ Se préparer au contrôle du dispositif de LCB-FT par les Douanes.

FORMATRICE

Solène Clément • Avocate au barreau de Paris, Présidente de l'Observatoire de la lutte anti blanchiment & contre le financement du terrorisme (OLAB)

INFORMATIONS PRATIQUES

Dates : mardi 28 avril 2026
Durée : 1 jour, soit 7 heures de formation au total
Horaires : 10h-13h et 14h-18h
Coût : 430 euros coût net
Lieu : Paris - Le Marais